



Lettre d'information n° 9 - Février 2026

ACTUALITÉS DE LA FORMATION



L'évaluation de la qualité d'un organisme de formation



Face à un nombre grandissant d'offres de formation, l'évaluation de la qualité d'un organisme de formation repose sur sa capacité à répondre efficacement aux besoins des apprenants et des financeurs.

La **méthode des 3U** s'inscrit dans la sociologie des usages. Elle permet une analyse structurée et opérationnelle.

D'abord, **la formation doit être Utile** : elle répond à un besoin clairement identifié, en lien avec les objectifs professionnels, les compétences attendues et les exigences du marché du travail. Les objectifs pédagogiques doivent être pertinents, explicites et alignés avec les référentiels métiers ou de certification.

Ensuite, **la formation doit être Utilisable** : les contenus sont compréhensibles, progressifs et adaptés au public visé. Les méthodes pédagogiques, les supports, l'accompagnement des formateurs et les modalités d'évaluation

facilitent l'appropriation des compétences. L'organisation (rythme, durée, accessibilité, modalités hybrides ou à distance) doit permettre un apprentissage effectif.

Enfin, **la formation doit être Utilisée** : les compétences acquises sont réellement mises en pratique en situation professionnelle. L'impact se mesure par le transfert des acquis, l'évolution des pratiques, l'employabilité ou la performance au travail.

Ainsi, un OF de qualité est celui dont l'offre de formation est pertinente (formations utiles), opérationnelle (transférables / utilisables) et génératrices de changements concrets (utilisées).

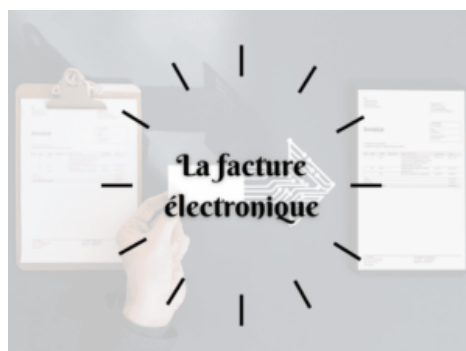
La méthode des 3U est utilisée dans plusieurs domaines :

- *Évaluation des politiques publiques (dispositifs sociaux, éducatifs, numériques)*
- *Ingénierie de formation et démarches qualité (dont Qualiopi), pour mesurer l'impact réel des formations*
- *Évaluation des outils numériques et des environnements d'apprentissage*
- *Analyse de projets organisationnels (changement, innovation, accompagnement)*

La méthode des 3U (**Utile – Utilisable – Utilisée**) est associée aux travaux de **Jacques Perriault** et **Josiane Jouët** sur l'appropriation des dispositifs par les utilisateurs. Elle repose sur l'idée centrale que la valeur d'un dispositif (outil, formation, politique publique) ne peut pas être évaluée uniquement sur sa conception, mais sur son usage réel

Veille légale & réglementaire

les changements à ne pas manquer...



Réforme de la facturation électronique : anticipez l'échéance 2026

Depuis le décret n° 2024-266 du 25 mars 2024, l'État a engagé une réforme majeure : la généralisation de la facturation électronique pour toutes les

entreprises assujetties à la TVA, quels que soient leur taille, leur forme juridique ou leur chiffre d'affaires (indépendants, professions libérales, micro-entrepreneurs inclus).

À compter du **1er septembre 2026**, toutes les entreprises devront être **en capacité de recevoir** des factures électroniques.

Les grandes entreprises et ETI (Entreprises de taille intermédiaire) devront également **émettre** leurs factures sous ce format dès cette date.

Alors que les TPE, PME et micro-entreprises bénéficieront d'un délai supplémentaire jusqu'en **2027**.

🔍 **Concrètement, qu'est-ce que cela change ?**

La facture électronique n'est pas un simple PDF envoyé par e-mail. Elle devra être transmise via une **plateforme agréée**, selon un format normalisé européen.

Ce dispositif permettra, en une seule opération :

- l'envoi au client,
- l'intégration en comptabilité,
- la transmission automatique des données à l'administration fiscale.

Pour les clients particuliers, les données seront transmises à l'administration via un mécanisme d'**e-reporting**.

💡 **Pourquoi anticiper ?**

La mise en conformité nécessitera :

- l'identification précise des clients et fournisseurs,
- l'adaptation des logiciels comptables,
- le choix d'une plateforme agréée (une centaine sont déjà habilitées).

Une préparation en amont facilitera la transition et permettra, à terme, de simplifier considérablement la saisie comptable.

👉 Il est recommandé de se rapprocher dès maintenant de son éditeur de logiciel et de son expert-comptable afin d'anticiper les adaptations nécessaires.

En savoir +

Retour sur le Webinaire du 5/02/2026
« Parcours VAE : quelles actualités en 2026 ? »



Ce webinaire consacré aux évolutions de la VAE est le premier du **cycle de professionnalisation** proposé par le réseau national des Carif-Oref.

Ce sont plus de 1000 professionnels qui ont ainsi participé le 5 février 2026 à ce rendez-vous en ligne, co-organisé par Via Compétences et EMFOR.

Il a permis, dans un premier temps, d'apporter l'éclairage d'experts du **ministère du Travail / DGEFP** et de la **Caisse des dépôts et consignations** (CDC) sur l'avancée de la réforme, les dernières évolutions de la plateforme France VAE, la stabilisation du cadre réglementaire et les perspectives pour 2026.

Dans un deuxième temps, un focus a été fait sur le financement de la VAE par le CPF, accessible via Mon Compte Formation, en insistant sur deux possibilités de financement complémentaire: la dotation individuelle par l'employeur et l'abondement globalisé par convention avec un OPCO.

Enfin, il a été présenté la nouvelle offre de service de Mon Compte Formation: le Passeport de compétences, outil qui peut s'articuler avec le parcours de VAE.

[Voir le replay](#)



Nouvelles obligations VAE pour les organismes de formation

Dès le 19 février 2026, les organismes de formation proposant des accompagnements à la VAE devront renseigner le "domaine d'activité" sur EDOF (l'Espace des Organismes de formation) pour maintenir la visibilité de leur offre et une meilleure compréhension pour le candidat;. La mise à jour de toutes les offres de prestation au catalogue de l'organisme devra être effectuée jusqu'au 28 avril 2026.

Lire l'article de Mon Compte Formation 📌

[Lire l'article](#)



Hausse des demandes de VAE en 2024 pour les diplômes professionnels du ministère de l'Education nationale

Le déploiement de la réforme de la VAE, instauré par la [loi du 21 décembre 2022](#), s'accompagne d'une dynamique positive.

La Depp (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), dans sa note d'information de décembre 2025, fait le point sur l'utilisation du dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE) en France et dans les régions.

Les données de 2024 collectées indiquent l'examen de **16 200 candidatures** en 2024 (contre un peu moins de 15 000 en 2023) ainsi que **11 000 validations totales**.

Le nombre de **recevabilités** a enregistré une **augmentation de 25 %**. Toutefois des disparités d'évolution sont notées selon les académies : en Martinique, on note une **baisse de 5,8 %** de nouvelles entrées dans le dispositif, soit 294 contre 312 en 2023.

La moitié de ces recevabilités ont été instruites via le [portail numérique France VAE](#), contre seulement 17 % en 2023.

58 % des candidats visent un diplôme de niveau supérieur au bac

Un chiffre en hausse de deux points par rapport à 2023. Les diplômes les plus demandés est le BTS (29 %) suivi par un diplôme d'Etat du travail social (28 %) puis le CAP (14 %).

Les **diplômes d'éducateurs** figurent parmi les plus demandés : le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES), celui de moniteur-éducateur (DEME) et le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) de la petite enfance concentrent à eux seuls **54 % des recevabilités du dispositif**.

Deux tiers des candidatures portées par des femmes

Elles représentaient trois quarts des candidats au DEES et au DEME et la quasi-totalité des candidats au CAP petite enfance.

Téléchargez la note d'information DEPP n°25-67 📄

RESSOURCES & OUTILS



Les inscrits à France Travail en Martinique au 4ème trimestre 2025


Au quatrième trimestre 2025, en Martinique, le nombre moyen de personnes inscrites à France Travail *hors parcours social ou attente d'orientation* (catégories A, B, C, D, E) s'élève à **46 770** personnes. Parmi elles, **41 540 sont tenues de rechercher un emploi** : **30 090 sont sans emploi (catégorie A)** et **11 450 exercent une activité réduite (catégories B et C)**.

Sur le trimestre, ce total diminue légèrement (-0,6 % soit -300 personnes) et reste quasi stable sur un an (+0,2 %). Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C recule de 2,1 % par rapport au trimestre précédent et de 1,6 % sur un an. Pour la seule catégorie A (sans activité), on observe une baisse de 2,4 % sur le trimestre et de 1,4 % en un an.

Parallèlement, **1 135 personnes sont en parcours social (catégorie F)** et **15 533 sont en attente d'orientation par le service public de l'emploi (catégorie G)**.

Ces chiffres permettent de suivre l'évolution du marché du travail sur le territoire à l'aube de 2026 et d'ajuster les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi.



 ■ 14 h à 15h30 (heure de Paris)
9 h à 10h30 (heure de Martinique)

 Webinaire

 Acteurs de la VAE, opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

Organisé par : Les Carif-Oref de Bourgogne-Franche-Comté et de Hauts-de-France en partenariat avec le Ministère en charge du Travail et le réseau national des Carif-Oref.

Ce deuxième webinaire est proposé dans le cadre du cycle de professionnalisation sur la VAE initié en 2026 par le réseau des Carif-Oref en partenariat et avec le soutien du ministère en charge du Travail.

Il abordera le thème du choix de la certification la plus adaptée dans un parcours de validation des acquis de l'expérience.

Au-delà du niveau visé, la nature même de la certification joue un rôle central : viser un diplôme, un titre professionnel ou un CQP ne répond pas aux mêmes enjeux, ni aux mêmes attentes.

[S'inscrire](#)

**Nous espérons que les informations partagées vous ont été utiles.
Restez connecté.e pour de prochaines actualités !**

AGEFMA

Immeuble Foyal 2000 - Rue du Gouverneur Ponton - 97200 FORT DE FRANCE

Directeur de publication : Rosalie DUNON - Présidente

Rédactrice en chef : Valérie PADRA - Directrice Générale

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)